

éducation. Jean-Michel Blanquer a évoqué le protocole sanitaire pour la rentrée scolaire

Des campagnes de vaccination au collège et lycée

UNE CAMPAGNE de vaccination via les collèges et lycées débutera dès la rentrée scolaire pour les élèves de plus de 12 ans qui le souhaitent, a annoncé hier le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer dans un entretien au JDD. Le protocole retenu pour la rentrée du 2 septembre en France métropolitaine est celui dit de « niveau 2 »: cours en présentiel dans les écoles, collèges et lycées, masque obligatoire à l'intérieur dès le primaire, limitation du brassage par niveau et aération renforcée. « Le protocole est plus léger qu'en juin dernier notamment au niveau de la restauration scolaire alors que le taux d'incidence est plus élevé chez les élèves à cause du variant delta », a déploré dans un tweet Guislaine David, secrétaire générale du Snuipp-FSU, premier syndicat du primaire.

Alors que la vaccination est ouverte en France aux plus de 12 ans, « dans tous les collèges et lycées de France, élèves et personnels auront accès au vaccin, à proximité ou au sein même de leur établissement », a également indiqué le ministre de l'Education nationale. « Selon les situations, soit des équipes mobiles viendront vacciner dans les établissements, soit nous organiserons le déplacement des élèves volontaires, en lien avec les services de santé, vers les centres de vaccination. » Environ 55% des 12-17 ans ont déjà reçu au moins une dose de vaccin contre le Covid-19 depuis cet été. « Niveau 2 du protocole en métropole mais peu de réponses sur le reste: qui va encadrer les opérations de vaccination ? Quelle politique de tests dans le second degré ? », questionne sur Twitter le Snes-FSU, premier syndicat du secondaire. Le gouvernement « n'a pas investi dans un certain nombre de choses, que ce soit dans des personnels ou dans du matériel », s'est inquiété sur LCI Jean-Rémi Girard, président du Snalc (Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur).

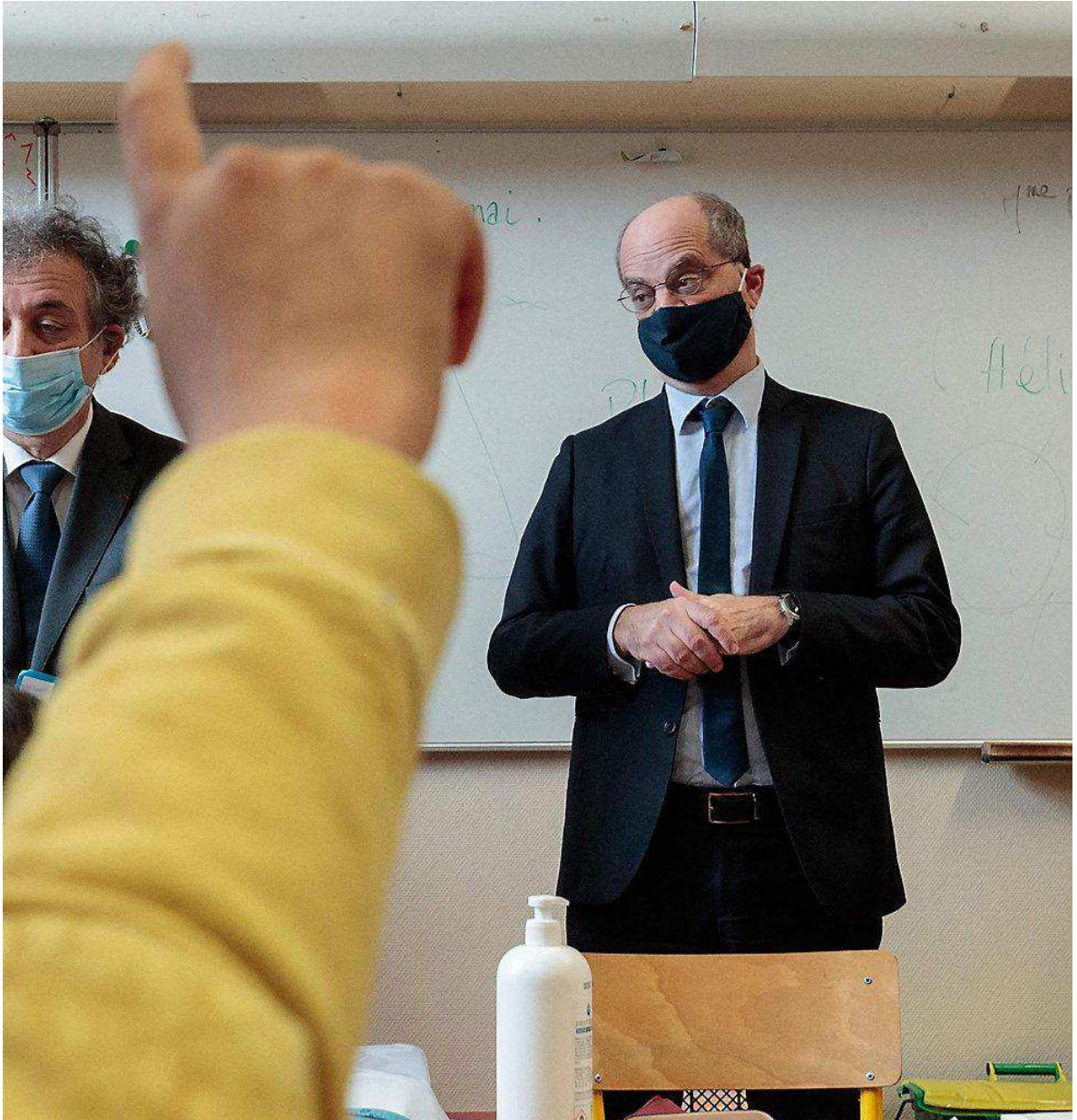
Pour les enseignants, Jean-Michel Blanquer a jugé « ni légitime, ni souhaitable, ni utile » d'exiger un pass sanitaire, préférant miser sur « une logique de confiance et de responsabilité ».

Attestation des parents

En cas de contamination dans une classe, la période d'isolement de sept jours, donc d'école en distanciel, ne sera pas requise pour les élèves vaccinés, « la même règle que pour le reste de la population », a fait valoir le ministre. « Un élève non vacciné est dans une situation plus risquée qu'un élève qui a reçu au moins une injection. Lui demander de rester chez lui en cas de contact à risque, c'est le protéger et protéger les autres », a-t-il expliqué.

Dans le primaire, les enfants n'ayant pas l'âge pour être vaccinés, la règle reste la fermeture de toute la classe pour sept jours en cas de contamination. Pour protéger le secret médical, le statut vaccinal de l'élève sera communiqué sur la foi d'une attestation de vaccination des parents.

Enfin, en ce qui concerne les sorties scolaires, les élèves ne se verront pas demander de pass sanitaire dans les lieux où ils ne sont pas mélangés au public (piscines ou bibliothèques). Mais à compter du 30 septembre, il sera demandé, à partir de 12 ans dans les lieux qui le requièrent.



Jean-Michel Blanquer a répondu hier dans le JDD à certaines interrogations qui restaient en suspens autour de la rentrée scolaire.